

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **CYCLONE PREMIUM**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant mousse surpuissant, dégraissant, détachant et désinfectant multi surfaces

Préparation à usage biocide TP 02/04

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1 (H222, H229)

Skin Corr. 1A (H314)

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS02**

GHS05

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P280 : Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P310 : Appeler immédiatement un médecin.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans le respect de la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 603-096-00-8 CAS : 112-34-5 EC : 203-961-6 REACH : 01-2119475104-44	2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL, ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENE GLYCOL	Eye Irrit. 2, H319	5-10
INDEX : 603-002-00-5 CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6	ETHANOL, ALCOOL ETHYLIQUE	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	5-10
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(50 = < C < 100) Eye Irrit. 2, H319	
CAS : 141-43-5 EC : 205-483-3 REACH : 01-2119486455-28	2-AMINOETHANOL	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal), H312 Acute Tox. 4 (inhalation), H332	1-5
CAS : 160875-66-1 REACH : 02-2119549160-47	2-PROPYLHEPTANOETHOXILATE	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (oral), H302	1-5
INDEX : 612-131-00-6 CAS : 7173-51-5 EC : 230-525-2	CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYL AMMONIUM	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (dermal) H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 2, H411	0.1-1
INDEX : 613-028-00-9 CAS : 110-91-8 EC : 203-815-1	MORPHOLINE	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314	0,1-1
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail			

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Après inhalation

Essoufflement.

Après contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecartez toute source d'ignition.

Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Pour les non secouristes

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Déchets dangereux par suite de risque d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur.

Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

Produit incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage

5-50°C

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Morpholine (110-91-8)		
France	Nom local	Morpholine
France	VME (mg/m ³)	36
France	VME (ppm)	10
France	VLE (mg/m ³)	72
France	VLE (ppm)	20
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	36
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	20

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Morpholine (110-91-8)		
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	72
Belgique	Classification additionnelle	D
Ethanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m ³)	9500
France	VLE (ppm)	5000
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1907
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

Porter un masque approprié.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide/Aérosol
Couleur	: Incolore
Odeur	: Agréable (parfum)
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 12.7
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable. Aérosol extrêmement inflammable.
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : 7.5 %

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basse. Chaleur. Etincelles. Flammes nues. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde et dioxyde de carbone.

La décomposition thermique génère : vapeurs corrosives.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol ; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)	
DL50 orale rat	3384 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH : 12.7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite.

pH : 12.7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

CYCLONE PREMIUM AEROSOL

Vaporisateur | Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Non classé.

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol ; éther monobutylique de l'éthylène glycol (112-34-5)	
CL50 poisson l	1300 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques l	2750 mg/l
CE50 Daphnie l	2850 mg/l
NOEC (aigu)	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Mélange

Non établi.

12.2.2. Substances

Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Mélange

Non établi.

12.3.2. Substances

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Eliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

Indications complémentaires

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie-déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1 + 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant

RID : néant

IMDG : néant

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2. Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants :

Composant	N° CAS	%
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ; éther monobutylique de l'éthylène glycol	112-34-5	1-10 %
Ethanol, alcool éthylique	64-17-5	1-10 %
2-aminoéthanol	141-43-5	1-10 %
2-PROPYLHEPTANOETHOXILATE	160875-66-1	1-10 %
GAZ AZOTE	7727-37-9	1-10 %
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5	0.1-1 %
Hydroxyde de sodium ; soude caustique	1310-73-2	0.1-1 %
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	67-63-0	0.1-1 %
morpholine	110-91-8	0.1-1 %
butanone, éthylméthylcétone	78-93-3	< 0.1 %
ammoniac ...%	1336-21-6	< 0.1 %
Parfums		< 0.1 %

15.1.3. Règlement sur les détergents : Etiquetage du contenu :

Composant	%
Agents de surface non ioniques	< 5
désinfectants	
parfums	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/9
	Révision n°: 0
CYCLONE PREMIUM	Date : 10/04/2020
	Remplace la fiche :
	10602

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.4. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CAS	%	TP
CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM	7173-51-5	8 g/kg	02/04

TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

15.1.5. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	A D	2

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H311 : Toxique par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H331 : Toxique par inhalation

H332 : Nocif par inhalation

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26